

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi aide à étendre la portée du Code criminel canadien. Comme les députés le savent, le Code criminel a été rédigé à une époque où les détournements d'avion n'existaient pas. J'imagine que la piraterie créait certains problèmes, car il en est question dans le Code criminel. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a tenté de nombreuses occasions de mettre à jour diverses parties du Code criminel, et le projet de loi dont nous sommes saisis est important parce qu'il fera une différence dans le cas où un crime est commis dans un pays et où son auteur aboutit dans un autre, ce dont nous avons été témoins hier.

Ce projet de loi étend le champ d'application du Code criminel au point que les tribunaux canadiens pourraient poursuivre un criminel se trouvant à l'étranger, qui aurait commis un crime affectant des Canadiens.

En outre, le Code criminel s'appliquerait dorénavant aux plates-formes de forage fixes. Nos propositions d'amendement énoncent clairement que les dispositions du Code criminel s'appliqueraient à ces choses-là aussi. On a dit, à bon droit, que c'était un projet de loi anti-terroriste. Le terrorisme est une réalité. Les exemples ne manquent pas.

J'ai fait remarquer que pas plus tard qu'hier, on a vu un exemple de ce genre de chose. Le Canada a une obligation à respecter. En fait, le Canada fait figure de chef de file en cherchant à convaincre les autres pays de conjuguer leurs efforts pour qu'il n'y ait pas de refuge nulle part pour les terroristes. Il ne doit plus y avoir de pays sûr où les terroristes ou ceux qui détournent des avions puissent se réfugier et être à l'abri des poursuites.

C'est un pas dans la bonne direction. C'est un projet de loi visant à contrer les crimes de violence commis contre des personnes. Il s'applique aux crimes contre la propriété, aux tentatives de perpétration de ce genre de crime et même à la complicité.

On n'a pas beaucoup parlé de ce projet de loi. On en parlera peut-être davantage à mesure que les Canadiens et la communauté internationale se pencheront sur les difficultés que nous avons à faire en sorte que le monde dans lequel nous vivons soit plus sûr, non seulement au Canada, mais aussi dans les cas où des Canadiens ou d'autres sont victimes ou auteurs d'un crime international.

C'est un pas dans la bonne direction et, partant, je ne doute pas que la Chambre l'approuvera.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, j'appuie moi aussi le projet de loi

dont le secrétaire parlementaire a saisi la Chambre aujourd'hui. Comme on l'a signalé, cette mesure législative modifie le Code criminel de façon à permettre au Canada de mettre en oeuvre trois accords internationaux de lutte contre le terrorisme, lesquels ont été élaborés sous l'égide de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale. Le secrétaire parlementaire a fait état des trois. Ces trois accords élargissent le champ d'application du principe de droit international «poursuivre ou extradier».

Le Canada se joint à ce réseau d'États afin de ne plus figurer sur la liste des pays où les terroristes qui commettent des actes de violence trouvent refuge. Le projet de loi à l'étude constitue un pas dans cette direction en incorporant dans le Code de nouvelles infractions se rapportant aux actes de violence illicites—commis dans un aéroport servant à l'aviation civile internationale, à bord d'un navire ou d'une plate-forme fixe attachée au fond de la mer ou au plateau continental du Canada—et en élargissant le champ de compétence des tribunaux canadiens de façon à englober les infractions de cette nature qui sont commises à l'extérieur du Canada.

• (1220)

L'ennui, c'est qu'il y a belle lurette qu'on aurait dû présenter ce projet de loi à la Chambre. Le gouvernement ne s'est vraiment pas pressé et cherche maintenant à rattraper le temps perdu. Il est très difficile de trouver des raisons de ne pas appuyer ce projet de loi, car ce qu'il prévoit est essentiellement correct. Le seul défaut que j'y trouve, c'est qu'il aurait dû être présenté bien avant aujourd'hui.

Comptons-nous chanceux qu'aucun acte de terrorisme n'ait été commis au Canada parce que nous n'aurions eu aucune mesure législative à invoquer. On ne peut pas dire que le problème est nouveau. Il ne date pas d'hier. Le Canada aurait dû figurer parmi les premiers signataires de ces accords.

Le secrétaire parlementaire a également fait remarquer qu'en portant le Canada sur la liste des pays qui ne servent pas de refuge aux terroristes, nous contribuons à faire disparaître tous les pays prêts à accueillir ce genre d'individus.

Franchement, je ne pense pas que ce soit demain la veille du jour où ces criminels ne trouveront refuge nulle part. Il est tragique de constater que certains pays ne sont pas conscients de l'importance de mettre un terme au terrorisme. Malheureusement, c'est la dure réalité. Il y a des pays qui sont prêts à donner refuge à des terroristes.